

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 20 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Conseillers présents : 17**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : M. ALLAIN J.M., Maire, M. LEVEQUE M., M. CONEUF R. Adjoints – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué – Mme CRONIER A., Mme DELANGLE C., M. DIVAY N., M. DUVAL L., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., Mme GUERRIER G., M. HUBERT F., Mme LEJEUNE G., M. MARTIN P., M. PIQUET P.,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration** : Mme FOURNIER C. donne pouvoir à M. CONEUF R, M. BOULLE D. donne pouvoir à M. ALLAIN J.M., Mme CHOYER C. donne pouvoir à M. ALLAIN J.M., Mme DOUDARD J. donne pouvoir à Mme CRONIER A.,

**Absents excusés** : Mme COTTEAU B., M. ROUSSEAU J.J.

**Secrétaire de séance** : M. DUVAL L.

*Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2021, M. MARTIN souligne que les différents échanges qui ont eu lieu au cours de la séance, notamment concernant la partie du budget, n'ont pas été retranscrits sur le procès-verbal du 25 mars 2021*

*M. MARTIN fait part à M. le MAIRE qu'il ne souhaite pas approuver le PV du 25 mars 2021 ainsi que Mme GUERRIER.*

*Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté.*

## **I - ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

Mme FOURNIER ayant donné pouvoir pour la séance, M. le Maire prend la parole

- **Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et l'Association Gorrionnaise d'Animations Festives et Culturelles :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2021, où ont été votées les subventions aux associations dans le cadre du vote du budget 2021, il a été indiqué que, pour les associations percevant plus de 23 000 € de subventions par an, une convention (annexée au PV) est à conclure.

Lecture de ladite convention

Il est proposé à l'assemblée :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et l'Association Gorrionnaise des Animations Festives et Culturelles, pour une durée de 3 ans, pour les années civiles 2021, 2022 et 2023, portant sur la mise en œuvre par l'AGAFC d'un programme d'actions permettant le développement, la coordination des actions des domaines culturels et festifs sur le territoire communal, en lien avec les associations locales œuvrant dans ces domaines,
- D'autoriser le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Mme JUGUET ne prend pas part au vote

***Avis favorable avec 17 voix pour, dont 4 pouvoirs, et 2 contres : M. MARTIN et Mme GUERRIER***

19H27, arrivée de M. FOURMOND

M. MARTIN demande à M. le Maire un peu plus d'éclaircissement sur l'association de l'AG AFC et notamment sur les emplois que cette association pourrait créer. M. MARTIN évoque plus particulièrement le futur emploi de M. Antoine BOURDIN, actuel régisseur de l'espace Colmont et contractuel de la commune.

M. le Maire souhaite préciser que c'est une demande de M. BOURDIN d'être salarié d'une association. Ce qui lui permettrait de cumuler d'autres missions auprès d'autres associations ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique territoriale.

M. MARTIN demande à M. le Maire des explications concernant la subvention de 30 000€ qui sera allouée à l'association de l'AG AFC. M. MARTIN aimerait connaître le budget prévisionnel de cette association.

M. le Maire, pour répondre à M. MARTIN, lui indique que tous les éléments demandés par ce dernier lui seront communiqués lors de la prochaine commission des animations festives et culturelles.

Mme JUGUET intervient en s'adressant à M. MARTIN pour lui indiquer qu'une subvention de 30 000€ n'est pas démesurée si elle emploie des salariés.

M. MARTIN précise juste qu'il aurait aimé avoir tous les éléments avant de prendre part au vote de cette subvention

### • Informations

En l'absence de Mme FOURNIER, parole est donnée à Mme JUGUET, membre de la commission des animations festives et culturelles :

- Cinéma : Le cinéma de GORRON vient de s'inscrire dans le dispositif « Pass Culture Région » qui est effectif sur la région des Pays de la Loire. Il est destiné aux jeunes de 18 – 20 ans. Sous forme de chèque culture dématérialisé via leur smartphone, ils pourront l'utiliser au cinéma de GORRON.
- Maison de l'Europe en Mayenne : La Maison de l'Europe, sur une période de 7 semaines, du 9 juin au 24 juillet, se déplacera sur 21 marchés du département à la rencontre des citoyens afin de les sensibiliser à l'action de l'Union Européenne. Un stand « Europe » sera présent sur le marché de GORRON le mercredi 16 juin où une équipe de la Maison de l'Europe répondra aux questions des passants. Animations et documentations seront proposées. Un sondage sera également effectué pour recueillir l'opinion des citoyens sur diverses thématiques. Les participants se verront remettre un lot (sacs à vrac et sacs à pain)
- Les Amis d'Al Foncent : Le Festid'Al aura bien lieu les 9 et 10 juillet. Un feu d'artifice sera également proposé à la population le samedi 9 juillet. Bien entendu ces événements se dérouleront si toutes les conditions sanitaires sont réunies.
- L'AG AFC : L'association organisera prochainement un jeu « Trouver l'intru ». Cette animation se déroulera en collaboration avec les commerçants gorronnais. De plus amples informations seront transmises dans le prochain Gorrion Infos.

M. le Maire demande aux membres du conseil si certains d'entre eux ont participé aux réunions de la communauté de communes afin d'en faire part à l'assemblée.

M. DIVAY, ayant assisté à la dernière commission « culture » de la communauté de communes fait un rapide retour :

- École de musique : Présentation du nouveau directeur : M. Xavier ARDUREL, qui est actuellement professeur de trompette. L'école de musique compte 17 professeurs. Pas d'augmentation du budget en perspective.

- Croq' les Mots : 7e édition de Croq' les Mots. Pour rappel Croq' les Mots nous invite à la culture, à l'enrichissement, au partage à travers la lecture pour les tout-petits. Ces lectures sont réalisées par des auteurs, des acteurs, des parents. « Croq' » est un temps d'échange intergénérationnel.

- Saison culturelle : la saison culturelle reste pour l'instant en « stand-by » au vu du contexte sanitaire. En attente du décret

M. le Maire demande à ce que les comptes rendus des différentes commissions à la CCBM soient transmis à tous les membres du conseil municipal

## **II – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE**

M. LEVEQUE souhaite tout d'abord revenir sur la commission du 17 avril dernier et notamment sur les divers articles parus dans la presse sur une probable contamination à la CODVID lors de cette réunion. M. LEVEQUE fait part de

ses excuses à tous les membres du conseil présent, mais tient à souligner qu'il n'a été informé que le soir du 17 qu'il aurait été en contact d'un membre de sa famille. M. LEVEQUE rappelle que toutes les dispositions sanitaires ont été prises lors de cette commission.

M. LEVEQUE indique que tous les membres du conseil ont reçu le compte rendu de la commission du 17 avril et interrogé l'assemblée sur d'éventuelles questions et/ou précisions.

Aucune remarque n'est formulée.

- Parc de Loisirs : La saison a débuté le samedi 17 avril. Début prometteur. 60 devis ont été signés pour la saison estivale. 6 moniteurs seront présents pour toute la saison.

M. LEVEQUE rappelle que la convention pluriannuelle entre la commune et l'OSLG doit être renouvelée. Le montant de la subvention au titre de l'année 2021 se chiffre à 33 000€. M. LEVEQUE détaille le montant ainsi :

\* 30 000€ pour les frais de fonctionnement

\* 3 000€ pour la salle de musculation (partie investissement)

M. LEVEQUE rappelle que l'OSLG perçoit 10 000€ d'aides pour accueillir la session CREPS. M. LEVEQUE informe que la session du BEPJEPS de GORRON a fait l'acquisition de matériel auprès du Stade LAVALLOIS à hauteur de 12 000€.

M. MARTIN souhaite intervenir et questionne M. LEVEQUE sur le personnel que l'association OSLG emploie.

M. LEVEQUE informe M. MARTIN que ce sont 3 titulaires à temps complet sur l'association.

M. Le Maire rajoute que l'organigramme sera transmis avec le procès-verbal de cette séance

- Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et l'Office du Sport et des Loisirs de Gorrion :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2021, où ont été votées les subventions aux associations dans le cadre du vote du budget 2021, il a été indiqué que, pour les associations percevant plus de 23 000 € de subventions par an, une convention (annexée au PV) est à conclure.

Il est proposé à l'assemblée :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour une durée de 3ans, pour les années civiles 2021, 2022 et 2023 entre la commune et l'Office du Sport et des Loisirs de Gorrion, dont l'objet est la mise en œuvre par l'OSLG d'un programme d'actions permettant l'accès aux loisirs sportifs pour tous et favorisant la socialisation par la mise en place de stages et de rencontres.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Messieurs DIVAY, LEVEQUE et HUBERT ne prennent pas part au vote.

### **Avis favorable avec 18 voix pour**

M. MARTIN souligne que la subvention allouée à l'OSLG est tout à fait raisonnable au vu du nombre de salariés. M. MARTIN réitère sa remarque concernant le montant de 30 000€ attribué à L'AG AFC. Ce dernier ne trouve pas justifié d'allouer une telle somme sachant que l'association n'emploie pas de salarié.

- Boucles de la Mayenne : cette course cycliste sera de passage sur la commune de GORRON le jeudi 27 mai. Une retransmission télévisée sur la chaîne 21 est programmée.
- Tour du Bocage Ernéen : dans le cadre de cette course, organisée entre autres par le BCM (Bocage Cycliste Mayennais), un contre la montre individuel partira de GORRON le 13 juin.
- Label Ville la Plus Sportive : un jury sera de passage sur GORRON le 22 juin prochain

## **III - SOLIDARITÉ**

Mme COTTEAU a souhaité participer à la séance du conseil en visioconférence. Mme COTTEAU rappelle quelques points :

- Maison d'Accueil Temporaire : lors de la commission solidarité du 9 mars dernier, le projet d'une M.A.T. (Maison d'Accueil Temporaire) avait été voté. Un COPIL (comité de pilotage) avait été également mise en place. Malheureusement toutes les réunions programmées ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire.
  - Projet Alimentaire : Dans la continuité de ce projet en partenariat avec le CIVAM Bio, une expo photo sera proposée. Le lieu de cette exposition reste à définir.

## **IV – CADRE DE VIE**

M. CONEUF présente une demande de subvention :

○ **Eglise – conseil départemental et régional (CTR) :**

Dans le cadre du projet de travaux concernant l'église et plus particulièrement le clocher et la flèche, il est proposé au conseil de solliciter les aides du département, d'une part et de la Région, d'autre part, dans le cadre des contrats Territoires Région.

Le montant global de l'opération concernant les travaux et comprenant les différentes missions de maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle et coordonnateur sécurité est estimé à 735 000.00 € HT.

Afin de pouvoir déposer les dossiers de subvention, il est proposé au conseil :

- D'approuver l'opération,
- De solliciter les aides du conseil départemental, d'une part, à hauteur de 66 000 €, correspondant à l'enveloppe communautaire pour la commune,
  - Du conseil régional, d'autre part, dans le cadre des Contrats Territoires-Région, à hauteur de 217 650 €.

***Avis favorable avec 20 voix pour, 1 abstention, M. MARTIN.***

20h00 : M. Le Maire intervient en cours de séance pour faire part de l'intervention de M. Olivier LEPOUREAU, qu'il a invité concernant la société ARC. Cette intervention se tient par visioconférence.

M. LEPOUREAU prend la parole et tient à remercier M. le Maire de l'avoir invité à participer à la séance.

M. LEPOUREAU retrace l'histoire de cette entreprise familiale. La famille de M. LEPOUREAU est installée à GORRON depuis de nombreuses années. À la disparition de leur papa, c'est Madame LEPOUREAU qui a repris la suite de l'entreprise familiale jusqu'en 2010.

En 2017, M. NIRLO a créé la société ARC (AGRI REMORQUES CONSTRUCTEUR) qui s'est installée, comme locataire dans le bâtiment de la famille LEPOUREAU. Après 3 années difficiles (difficultés d'approvisionnements en matières premières ...), et ce, malgré un contrat conséquent, M. NIRLO a cédé sa place de gérant de la société et c'est M. Oliver LEPOUREAU qui a repris ce rôle en 2021.

M. MARTIN intervient et s'étonne de voir M. LEPOUREAU en visioconférence alors que cela n'était pas mentionné dans l'ordre du jour de la séance.

M. MARTIN souhaite revenir sur l'acquisition de ce même bâtiment par la commune de GORRON en 2019 (sous forme de crédit-bail). À cette époque M. NIRLO avait annoncé à M. le Maire qu'il était en phase de signer un contrat pour une commande s'élevant à 1 millions d'euros. M. MARTIN interroge M. LEPOUREAU quant à la véracité ou non de ce contrat.

M. LEPOUREAU, pour répondre à M. MARTIN, indique que ce contrat d'1 million d'euros a bien été signé et M. LEPOUREAU s'est justement appuyé sur cette commande pour reprendre la société. Fin 2019, M. NIRLO connaît des problèmes financiers (demande de fonds propres des banque), c'est pourquoi M. LEPOUREAU s'est porté reprenneur de cette société.

M. MARTIN interroge M. LEPOUREAU pour connaître le chiffre d'affaires qu'a généré ce contrat.

M. LEPOUREAU indique qu'en 2019 il n'y a pas eu de chiffres d'affaires et pour 2020, environ 100 000€ de CA. À cette époque M. NIRLO n'avait pas les fonds nécessaires pour débloquer la production. 6 prototypes ont pu voir le jour en 2020 grâce à un partenariat industriel.

M. le Maire, souhaite remercier M. LEPOUREAU pour son intervention, malgré les difficultés techniques de la visioconférence et pour la transparence des propos relatés dans la presse locale de ces derniers jours.

M. le Maire remercie tous les chefs d'entreprise de GORRON pour leur persévérance et les emplois proposés.

M. le Maire souhaite réagir quant aux propos de M. MARTIN concernant l'acquisition de ce bâtiment. La commune s'est portée acquéreur de ce bâtiment pour une somme de 250 000€, il s'agit effectivement d'une somme importante mais la commune a souhaité faire confiance à la société ARC.

M. Le Maire souhaite rappeler à M. MARTIN que le société ARC est à jour de ces ses loyers (1 500€ / mois) contrairement à d'autres sociétés.

M. MARTIN, se sentant concerné par la remarque de M. ALLAIN, intervient en indiquant à M. le Maire que M. RICHOU (trésorier) est tout à fait au fait du paiements des loyers de la société AGASTACHE et que le nécessaire serait fait.

## **V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE**

### ○ Cinéma – fonds exceptionnel de soutien au cinéma en milieu rural :

Le département de la Mayenne a créé un fonds exceptionnel de soutien au cinéma en milieu rural, venant en appui aux aides publiques d'urgence existantes. Peuvent en bénéficier les cinémas publics, associatifs ou privés, remplissant les conditions suivantes :

- Siège social de l'établissement en Mayenne,
- Commune de moins de 30 000 habitants,
- Fréquentation hebdomadaire moyenne du cinéma pour l'année 2019 inférieure à 7 500 entrées.

Le nombre d'entrées, son activité et sa politique d'animation au titre de l'année 2019 serviront de référence au calcul de l'aide départementale.

Le cinéma de Gorrion remplissant ces critères, il est proposé au conseil municipal :

- De donner un avis favorable au versement de l'aide départementale, dans le cadre du fonds exceptionnel de soutien au cinéma en milieu rural.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### ○ Liaison piétonne Brecé-Gorrion – Fonds Leader

Dans le cadre de ce projet, désormais réalisé, une demande de subvention au titre des Fonds LEADER a été déposée. Le conseil a, dans sa séance du 4 juillet 2019, donné son accord pour :

- La constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Brecé et Gorrion pour la création et l'aménagement d'une voie douce entre les deux communes,
- Désigner la commune de Brecé comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- Autoriser le Maire à solliciter les aides des Fonds LEADER.

Le service instructeur des Fonds LEADER demande à la collectivité de préciser dans la délibération que : « dans l'hypothèse où les subventions perçues sont inférieures aux montants sollicités, la commune s'engage à prendre en charge la différence ».

Il est proposé au conseil municipal de reprendre les termes de la délibération initiale, à savoir :

- De donner son accord pour la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Brecé et Gorrion pour la création et l'aménagement d'une voie douce entre les deux communes,
- De désigner la commune de Brecé comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- Dit que chaque membre du groupement sera responsable financièrement et techniquement de l'exécution du marché lui incombant,
- D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat, la Région, le Département et les fonds LEADER pour l'attribution de subventions,
- De préciser que les subventions seront sollicitées et encaissées directement par chaque membre du groupement,

Et d'ajouter :

- Dans l'hypothèse où les subventions sont inférieures aux montants sollicités, la commune s'engage à prendre en charge la différence.

**Avis favorable à l'unanimité.**

*M. le Maire rappelle qu'il s'agit là d'une belle réalisation. M. Le Maire tient à remercier M. LEVEQUE pour son implication quant à la faisabilité de cette liaison. M. LEVEQUE souligne que ce projet était à l'étude depuis 25 ans avec la collaboration du maire de BRECE à l'époque M. GOUSSIN.*

### – Demandes d'annulation de loyers :

Mme Florence MARTEL, locataire d'un local municipal situé rue Pasteur, dans lequel elle dispense des cours de peinture, sollicite la commune pour l'annulation de ses loyers pendant les périodes de fermeture des structures culturelles et établissements d'enseignement artistique imposées par le gouvernement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire :

Périodes du 17 mars au 11 mai 2020, du 29 octobre au 28 novembre 2020, du 3 avril au 3 mai 2021.

Le montant mensuel du loyer est de 129 €.

Comme pour d'autres locataires de locaux communaux, le principe serait de suspendre les loyers pendant les périodes d'arrêt de l'activité avec étalement sur plusieurs mois.

Il est proposé au conseil :

- Considérant que la crise sanitaire a entraîné la mise en place par le gouvernement de mesures d'urgence sanitaires parmi lesquelles l'interdiction de la poursuite d'activités de certains établissements pratiquant des activités culturelles,
- Considérant l'impact sur les activités artistiques,
- D'annuler les loyers de Mme Florence MARTEL pour les périodes ci-dessus mentionnées et de fixer un calendrier d'étalement des dits loyers sur une période de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

M. le Maire rappelle que Mme Florence MARTEL occupe l'ancien local de M. VANOT, sculpteur de figurines en plomb. À ce jour, 2 entreprises gorronnaises ont déjà sollicité des étalements de loyers auprès de la commune ; AGASTACHE et la Ste ARC.

20h43 : Arrivée de Mme Christine FOURNIER

Mme CRONIER propose de démarrer cet échelonnement à compter du 1<sup>er</sup> septembre, et non du 1<sup>er</sup> juillet comme indiqué dans le corps de la délibération. M. le Maire propose donc à l'ensemble du conseil municipal de modifier le 3<sup>ème</sup> paragraphe de la délibération dans ce sens :

- D'annuler les loyers de Mme Florence MARTEL pour les périodes ci-dessus mentionnées et de fixer un calendrier d'étalement des dits loyers sur une période de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Avis favorable à l'unanimité.**

**Demandses d'annulation de loyers :**

M. Pablo BENEYTO, kinésithérapeute, locataire d'un logement appartenant à la commune, sollicite l'annulation de ses loyers de septembre et octobre 2020, d'un montant mensuel de 200 €. Il est rappelé que la communauté de communes a également exonéré M. BENEYTO de ses deux premiers mois de loyers au pôle santé où il exerce.

Il est proposé au conseil, eu égard à ce qui exposé ci-dessus :

- De donner son accord pour l'annulation des loyers de M. Pablo BENEYTO pour les mois de septembre et octobre 2020.

**Avis favorable à l'unanimité.**

**Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :**

o **CCBM**

M. Le Maire souhaite que tous les PV des commissions et conseils communautaires soient envoyés à chaque membre du conseil pour information.

M. le Maire fait un rapide retour sur la dernière réunion tenue auprès de la communauté de communes :

- Gendarmerie : les travaux ont débuté. Mise en service de la nouvelle gendarmerie prévue pour septembre 2022.
- Piscine : Les travaux de réhabilitation de la piscine sont en cours. La piscine originelle, date de 1976. Ouverture prévue en novembre 2021.

Aujourd'hui il y a de gros soucis avec de l'eau qui arrive dans le vide sanitaire. Cela viendrait de l'eau de pluie qui s'infiltrerait par le sol. Également, il y a un problème d'étanchéité des plaques.

o **SENOM**

M. Le Maire, indique qu'à l'occasion des travaux « d'eau potable » effectués route d'Ambrières, il a été découvert plusieurs branchements en très mauvais état.

Schéma directeur : mise en place d'un schéma directeur pour les eaux usées et eaux pluviales. Il a été constaté que le réseau « eaux pluviales » du cœur de ville est à revoir. Ce sont 24 kilomètres de réseau « eaux usées » sur la commune de GORRON. M. le Maire indique que le réseau « eau potable » est plus ancien que le réseau des eaux pluviales.

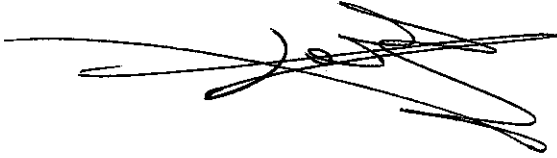
**Divers :**

M. CONEUF souhaite revenir sur divers points :

- Place de l'église : une réflexion est en cours sur l'aménagement des abords de l'église
- Travaux rue de la Brimandière : reprise des travaux d'enfouissement des réseaux. La réfection des trottoirs est également à l'étude pour la rue de la Brimandière.
- Cheminement route d'Ambrières : un chemin piétonnier est à l'étude pour relier la route d'Ambrières (panneau sortie de ville) à l'entrée de GORRON (pépinière RENAULT).
- Site ex-HLM du Bignon : Mayenne Habitat qui est propriétaire du site des ex-HLM du Bignon envisage la construction de 6 logements d'ici 2022-2023.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12***

Le secrétaire de séance,  
L. DUVAL



Le Maire,  
J.M. ALLAIN



